



AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Aliénation commune d'un chemin rural

« au Cheyroulier »

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de Turenne du 12 mars 2025 et de Monsieur le Maire de Cosnac du 13 mars 2025, l'aliénation d'un chemin rural « au Cheyroulier » sera soumise à l'enquête publique durant 15 jours du **lundi 7 avril 2025 au vendredi 18 avril 2025**.

Monsieur René BAUDOUX assurera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

Un dossier sera déposé à la Mairie de Turenne et consultable aux jours et heures habituels d'ouverture afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Mairie de Turenne – 150 rue François Leymarie, 19500 TURENNE.

Le dossier sera annexé au registre.

Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie de Turenne le : lundi 7 avril 2025 de 9h à 11h et le vendredi 18 avril 2025 de 14h30 à 16h30

afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.